



VILLE DE

Launaguet

**ARRÊTÉ DU MAIRE****DÉLÉGATION DE FONCTION ET DE SIGNATURE**

Le Maire de la Commune de Launaguet,

Vu l'article L2122-18 du Code général des collectivités territoriales conférant au maire le pouvoir de déléguer sous sa surveillance et sa responsabilité une partie de ses fonctions à un ou plusieurs de ses adjoints et à des membres du conseil municipal,

**- ARRÊTE -**

**Article 1 :** En application de l'article L2122-18 du code général des collectivités territoriales, **Madame Bénédicte NAVARRO (née CHAPEAU) conseillère municipale est désignée conseillère municipale déléguée pour toutes les affaires concernant les actions en faveur des seniors et des personnes vulnérables, comprenant notamment :**

- Le suivi et la gestion des services à la personne : maintien à domicile, portage des repas, repas et colis de fin d'année, ... ;
- L'élaboration et la mise en œuvre d'animations inter générationnelles ;
- Le suivi des mesures liées au plan canicule et au plan grand froid.

**Article 2 :** Madame Bénédicte NAVARRO (née CHAPEAU) assurera l'instruction et le suivi des dossiers 1 mentionnés à l'article 1.

**Article 3 :** Dans le champ de sa délégation, Madame Bénédicte NAVARRO (née CHAPEAU) pourra signer tous les documents y ayant trait à l'exception des contrats, conventions et marchés.

**Article 4 :** La signature par Madame Bénédicte NAVARRO (née CHAPEAU) des pièces et actes repris à l'article 3 du présent arrêté devra être précédée de la formule indicative « par délégation du Maire ».

**Article 5 :** Il est rappelé que seul, Monsieur le Maire demeure l'autorité territoriale en charge des agents de la collectivité.

**Article 6 :** Le Maire et le trésorier sont chargés, chacun en ce qui les concerne, de l'exécution du présent arrêté.

**Article 7 :** Le présent arrêté peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Toulouse dans un délai de deux mois à compter de sa publication.

**Article 8 :** Le présent arrêté sera notifié à l'intéressée et copie sera adressée à Monsieur le Préfet de la Haute-Garonne.

Fait à Launaguet, le 1<sup>er</sup> avril 2026

Notifié à l'intéressée le *Favril 2026*  
Signature :

Georges DENEUVILLE  
Maire